agefiph
ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées

L'AGEFIPH EN 2013

RAPPORT D'ACTIVITÉ

plus d'infos sur agefiph.fr

02 ÉDITORIAL
Odile Menneteau et Pierre-Yves Leclercq
04 PROFIL
05 REPÈRES

06 DÉCRYPTAGES

06 MOBILISATION DU MONDE ÉCONOMIQUE - 08 PRÉPARATION À L'EMPLOI ET FORMATION - 10 INSERTION DANS L'EMPLOI - 12 MAINTIEN DANS L'EMPLOI
14 COMPENSATION DU HANDICAP

16 L'OFFRE *d'interventions*

17 INITIATIVES
18 GOUVERNANCE ET ORGANISATION
20 RÉSULTATS

L'ANNÉE 2013

a été marquée par

un contexte économique

PARTICULIÈREMENT DÉGRADÉ

QUI A CONDUIT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGEFIPH

À MOBILISER TOUTES LES ÉNERGIES

pour développer encore les champs de l'insertion

DES PERSONNES HANDICAPÉES

tout en poursuivant l'accompagnement

des entreprises

Depuis 2011, la demande d'emploi des travailleurs handicapés croît plus vite que celle du tout public : au 31 décembre 2013, plus de 410 000 personnes handicapées étaient à la recherche d'un emploi, un niveau historiquement haut. Dans une période de faible croissance économique, les personnes handicapées sont particulièrement vulnérables car elles cumulent des difficultés (âge, qualification, durée d'inactivité prolongée) qui sont autant de freins à leur retour à l'emploi.

Parallèlement, la contribution des entreprises à l'Agefiph diminue depuis plusieurs années et a fortement chuté en 2013 : 441,5 millions d'euros ont été collectés par l'Agefiph, soit 7 % de moins qu'en 2012. Si les facteurs économiques sont là aussi un élément explicatif (fermeture ou regroupement d'établissements, passage en dessous du seuil de 20 salariés ou baisse des effectifs salariés), de nombreux signes positifs traduisent l'engagement des entreprises à travers l'emploi direct de travailleurs handicapés ou le recours à la sous-traitance.

Cette accélération du recours à la sous-traitance tient en partie à l'entrée en vigueur à compter du 1er août 2012 de la loi du 28 juillet 2011, mais aussi aux actions de mobilisation du monde économique menées par l'Agefiph et ses partenaires depuis plusieurs années.

Après avoir redéfini son offre d'interventions en 2012, le Conseil d'administration a donc tenu en 2013 à poursuivre et intensifier son action en faisant le pari de la qualification, sans omettre le maintien dans l'emploi.
Pour cela, l'Agefiph s'est engagée de manière volontariste dans un renforcement de la présence des personnes handicapées dans les dispositifs de formation en alternance, par une participation rapide et massive dans le plan « Formations prioritaires » et par un travail particulier en matière de maintien dans l'emploi.
Ainsi :
• la mise en œuvre d'un plan ambitieux de développement de l'alternance, afin de renforcer l'attractivité des contrats d'apprentissage et de professionnalisation, a déjà permis une augmentation de 20 % des contrats soutenus par l'Agefiph par rapport à 2012 ;
• près de 21 500 actions de formation qualifiante ont été financées ou cofinancées en 2013 (+ 11 % par rapport à 2012). Parmi ces actions, les formations permettant l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme progressent de 25 %.

De même, les aides à l'insertion ont été revalorisées et ont permis, alliées aux contrats aidés par l'État, d'augmenter les placements : près de 68 000 insertions (+ 6 % par rapport à 2012) ont été aidées par l'Agefiph.
Globalement, ce sont plus de 220 000 interventions qui ont été mobilisées au bénéfice des personnes handicapées pour les accompagner dans leur parcours professionnel et plus de 113 000 interventions au bénéfice des entreprises.

Afin de rendre plus pertinente l'articulation entre les différents acteurs qui agissent au bénéfice des personnes handicapées et des entreprises, les relations et les travaux en commun qui sont au cœur de la convention multipartite, signée le 27 novembre 2013, doivent trouver en 2014, leur pleine effectivité.
En 2014, le contexte de réduction des ressources étant amené à se poursuivre, il s'agira pour l'Agefiph d'entrer dans une démarche d'optimisation de ses interventions par la recherche d'une meilleure articulation entre les politiques et dispositifs de droit commun et ses dispositifs spécifiques.

Le Conseil d'administration s'attachera également à rendre opérationnel le compte personnel de formation pour les demandeurs d'emploi et les salariés handicapés.

ODILE MENNETEAU
Présidente

PIERRE-YVES LECLERCQ
Directeur général

Qu'est-ce que l'Agefiph ?

La mission de l'Agefiph : favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans le secteur privé, au moyen des contributions des entreprises.
Complémentaire aux politiques et dispositifs de droit commun, dans le cadre de la politique et de la stratégie définies par son Conseil d'administration, l'action de l'Agefiph comporte deux dimensions principales :
- la mise à disposition d'une offre d'interventions pour les employeurs et les personnes handicapées avec pour objectif de soutenir leurs projets sur différents domaines (conseil, accompagnement, formation, compensation du handicap…) ;
- des conventions et accords de partenariat avec les institutions en charge de l'emploi et de la formation des demandeurs d'emploi et des salariés pour mobiliser les dispositifs de droit commun en faveur des personnes handicapées et rechercher les articulations efficaces.

Au plan national, l'Agefiph est signataire d'une convention inter-institutionnelle avec l'État, l'Association des régions de France, Pôle emploi, la CNSA, le FIPHFP, la CNAMTS et la CCMSA.
Au plan régional, l'Agefiph noue des partenariats avec les services de l'État, les Conseils régionaux, Pôle emploi, les MDPH, les Carsat en particulier.

COMMENT L'AGEFIPH EST-ELLE ORGANISÉE ?

Afin de déployer son offre d'interventions et de construire les partenariats nécessaires à sa mission, au plus près des besoins et des contextes des territoires, l'Agefiph dispose de 20 délégations régionales et de services nationaux qui déploient l'ensemble des dispositifs de l'Agefiph à destination des personnes handicapées et des entreprises.
Pour mémoire, l'Agefiph (Association du fonds pour l'insertion des personnes handicapées) est née avec la loi du 10 juillet 1987 instaurant l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.

QUE DIT LA LOI ?

Depuis la loi du 10 juillet 1987, les entreprises de 20 salariés et plus ont l'obligation de compter au moins 6 % de personnes handicapées dans leur effectif. Pour satisfaire à cette obligation, elles peuvent embaucher, faire appel au secteur protégé et adapté, signer un accord sur l'emploi des personnes handicapées, accueillir des stagiaires ou verser une contribution à l'Agefiph.
La loi du 11 février 2005 renforce ces dispositions. Elle pose le principe de non-discrimination et d'égalité de traitement vis-à-vis des personnes handicapées, tant pour leur accès à l'emploi que pour leur maintien dans l'emploi et leur évolution de carrière. Elle crée le « droit à compensation » du handicap et instaure dans les entreprises (ayant des sections syndicales d'organisations représentatives) l'obligation de négocier sur le thème de l'emploi des personnes handicapées.

LE CONTEXTE EMPLOI-HANDICAP EN FRANCE

2 MILLIONS
DE PERSONNES HANDICAPÉES
âgées de 15 à 64 ans en 2011
(soit 5 % de la population totale des 15-64 ans)
(Source : enquête emploi 2011 de l'Insee)

413 421
DEMANDEURS D'EMPLOI
handicapés à fin décembre 2013
+ 11,5 % sur 12 mois
(source : Pôle emploi)

370 900
SALARIÉS HANDICAPÉS
dans les établissements privés assujettis en 2011
(source : Dares)

LES MOYENS DE L'AGEFIPH

441,5 M€
DE COLLECTE NETTE EN 2013
soit une baisse de 7 % en un an

RÉPARTITION DES FINANCEMENTS

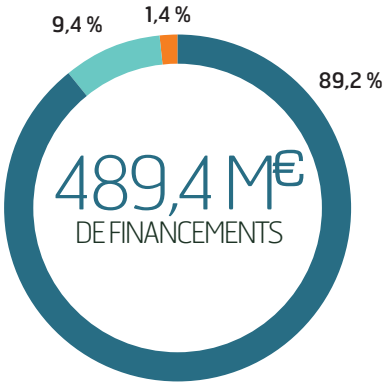

- Offre d'interventions
- Fonctionnement interne
- Support aux interventions (animation de réseaux, communication, études/évaluations)

LES INTERVENTIONS DE L'AGEFIPH

AUPRÈS DES ENTREPRISES

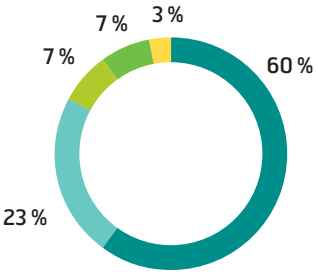

113 012
interventions en 2013

- Insertion dans l'emploi
- Maintien dans l'emploi
- Compensation du handicap
- Formation
- Mobilisation du monde économique

AUPRÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES

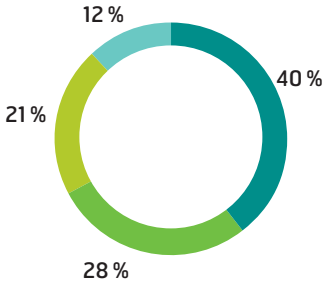

220 135
interventions en 2013

- Insertion dans l'emploi
- Préparation à l'emploi et formation
- Compensation du handicap
- Maintien dans l'emploi

LES RÉSULTATS DE L'AGEFIPH

L'ACTION DE L'AGEFIPH A CONTRIBUÉ AUX RÉSULTATS SUIVANTS :

67 634
PLACEMENTS AIDÉS
(HORS ALTERNANCE)

3 061
CRÉATIONS ET REPRISES D'ACTIVITÉ

17 181
MAINTIENS AIDÉS

4 756
CONTRATS DE FORMATION EN ALTERNANCE

MOBILISATION DU MONDE ÉCONOMIQUE

alther

ALTHER, PARTENAIRE-SERVICES DE L'AGEFIPH, EST DÉDIÉ À L'INFORMATION ET À LA MOBILISATION DES ENTREPRISES POUR L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES.

capemploi

CAP EMPLOI, PARTENAIRE-SERVICES DE L'AGEFIPH, INFORME ET ACCOMPAGNE LES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LEUR PARCOURS D'INSERTION PROFESSIONNELLE.

En 2013, 42 468 établissements contribuent à l'Agefiph, soit une diminution de 8,5 % par rapport à 2012 et de 27 % par rapport à 2007.

Ce fléchissement est la conséquence d'une conjoncture économique défavorable qui se traduit par une baisse des effectifs salariés. Il est aussi le résultat positif de la mobilisation des entreprises en faveur de l'emploi des personnes handicapées. Un engagement renforcé qui se traduit par :

- un nombre croissant d'entreprises ayant signé un accord emploi-handicap ;
- une accélération du recours à la sous-traitance en lien notamment avec l'évolution de la législation fixant un montant minimum pour les contrats de sous-traitance ;
- la progression du nombre de recrutements de personnes handicapées.

Au service de la mobilisation des entreprises, l'Agefiph s'appuie prioritairement sur :

- **96 Alther.** Leur mission est de conseiller et d'accompagner prioritairement les nouvelles entreprises contribuantes afin qu'elles engagent des actions positives en faveur de l'emploi des personnes handicapées ;
- **102 Cap emploi.** Ils accompagnent les entreprises dans leurs démarches de recrutement ;
- **les 20 délégations régionales et la direction des grands comptes Agefiph.** À leur niveau, elles conseillent les plus grandes entreprises, leur permettent de mobiliser des prestations de diagnostic et de signer une convention avec l'Agefiph.

EFFET LEVIER AGEFIPH

Au niveau national avec les représentants de grands groupes, mais également dans six régions avec des entreprises locales, l'Agefiph a mis en place et anime des réseaux de référents handicaps. 379 entreprises participent à ces réseaux. Objectif : favoriser les échanges de pratiques et susciter des projets collectifs.

INTERVENTIONS DE ALTHER

5 400
ÉTABLISSEMENTS CONSEILLÉS

3300
DIAGNOSTICS

PRÉCONISATIONS D'ACTIONS

- **23 %** sous-traitance
- **25 %** embauches directes et recours à l'intérim
- **29 %** accueil de stagiaires et alternance

POLITIQUE D'EMPLOI

GRANDES ENTREPRISES

20
nouvelles conventions de politique d'emploi

INTERVENTIONS DE CAP EMPLOI

65 000
EMPLOYEURS ACCOMPAGNÉS
dans leurs recrutements

45 000
EMPLOYEURS INFORMÉS
sur les actions en faveur de l'emploi des personnes handicapées

MONTANT DE LA COLLECTE (EN MILLIONS D'EUROS) ET NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS CONTRIBUANT À L'AGEFIPH

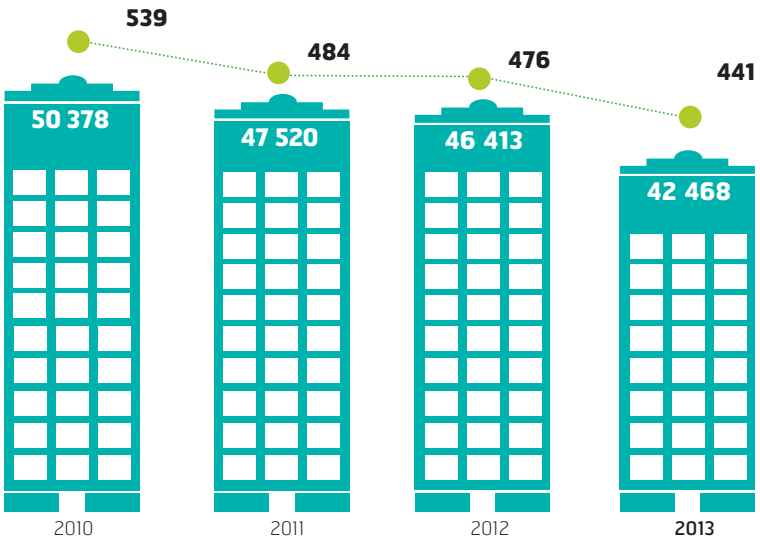

-7,4 % Baisse du montant des contributions versées à l'Agefiph entre 2012 et 2013

-8,5 % Baisse du nombre d'établissements contribuants entre 2012 et 2013

Montant collecté

Nombre d'établissements contribuants

PRÉPARATION À L'EMPLOI et FORMATION

En 2013, le nombre de personnes handicapées recrutées en alternance a augmenté de 20 % par rapport à 2012. Au cours de la même période plus de 35 000 personnes handicapées ont bénéficié de formations prescrites par Cap emploi, soit une progression de près de 8 % par rapport à 2012.

Cette **forte progression** traduit la volonté de l'Agefiph de développer la qualification des demandeurs d'emploi handicapés, en adéquation avec les besoins des entreprises.

EFFET LEVIER AGEFIPH

Le renforcement des partenariats entre l'Agefiph et les conseils régionaux a permis une mobilisation croissante des dispositifs de formation de droit commun au profit des personnes handicapées. Ainsi, sur les 36 000 entrées en formation prescrites dans le cadre des accompagnements Cap emploi, 10 500 ont été réalisées dans des formations conseil régional, soit une progression de 11 % en un an.

Au service de la formation des personnes handicapées, l'Agefiph s'appuie prioritairement sur :

- **un plan de développement de l'alternance.** Il vise une progression de 25 % à fin 2014 du nombre de contrats en alternance signés par des personnes handicapées par rapport à 2012. Les mesures essentielles de ce plan sont la revalorisation des aides financières aux contrats de professionnalisation et d'apprentissage, la mise en place d'actions de communication et le développement de partenariats avec les acteurs de l'alternance (OPCA, organisations professionnelles…) ;

- **la formation qualifiante en lien avec les besoins des entreprises.** L'Agefiph s'est notamment associée au Plan de formations prioritaires décidé par le gouvernement pour répondre aux besoins de compétences des emplois dits vacants, en renforçant les partenariats avec Pôle emploi et les conseils régionaux, en sensibilisant les prescripteurs de formations et en mobilisant les formations financées par l'Agefiph.

+ de 60 000

nombre d'entrée en formation de bénéficiaires formés par l'Agefiph

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES PAR TYPES DE FORMATION EN 2013

23 051

bénéficiaires de formations préqualifiantes, qualifiantes, certifiantes et diplômantes financées ou cofinancées par l'Agefiph dont :
- 21 533 demandeurs d'emploi (+11% par rapport à 2012)
- et 1 518 salariés, dont contrats aidés (+17% par rapport en 2012)

Plus de 2 000 ont contribué au plan de formations prioritaires mis en place par l'État en concertation avec les partenaires sociaux

4 422

bénéficiaires d'une prestation spécifique d'orientation professionnelle, nouvelle prestation mise en place début 2013 dont :
- 2 983 demandeurs d'emploi
- et 1 439 salariés

28 302

bénéficiaires de formations de mobilisation – remise à niveau (majoritairement des formations courtes)

FORMATIONS PRESCRITES PAR CAP EMPLOI

+ 8 % par rapport à 2012

19 893

entrées en formation qualifiante ou professionnalisante

15 401

entrées en formation préqualifiante ou de remise à niveau

+ 7 % par rapport à 2012

FORMATIONS EN ALTERNANCE

2 338

contrats de professionnalisation

+ 16 % par rapport à 2012

2 418

contrats d'apprentissage

+ 24 % par rapport à 2012

94 %

des employeurs satisfaits du déroulement du contrat

72 %

des employeurs satisfaits du déroulement du contrat

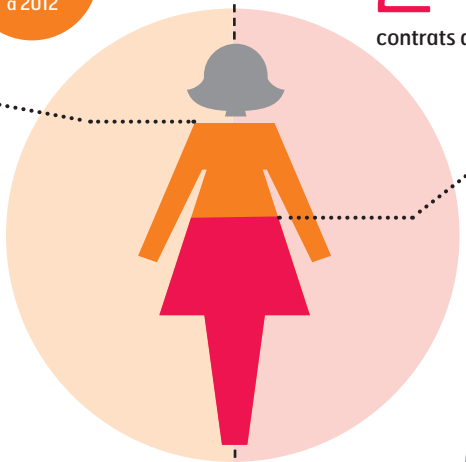

TAUX D'EMPLOI À L'ISSUE DE LA PÉRIODE D'ALTERNANCE

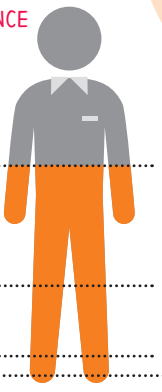

- **37 %** en CDI
- **13 %** en CDD
- **1,5 %** en intérim
- **0,5 %** à leur compte

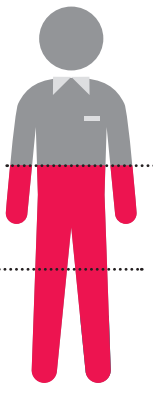

- **17 %** en CDD
- **35 %** en CDI

52 %

des personnes handicapées recrutées à l'issue du contrat en alternance

INSERTION DANS L'emploi

En 2013, les Cap emploi ont contribué à 70 500 recrutements de personnes handicapées accompagnées, soit une progression de 7 % en un an malgré une conjoncture peu favorable.

Au service de l'insertion professionnelle des personnes handicapées l'Agefiph s'appuie prioritairement sur :

• **102 Cap emploi.** Les conseillers Cap emploi ont accompagné 170 000 personnes handicapées en 2013 dans leurs démarches de recherche d'emploi ;

• **les aides et les accompagnements à la création d'entreprise.** Ils ont permis à plus de 3 000 personnes handicapées de créer leur propre emploi en 2013 ;

EFFET LEVIER AGEFIPH

Les partenariats établis localement entre l'Agefiph et ses partenaires du service public de l'emploi ont permis de faciliter l'accès des demandeurs d'emploi aux aides de droit commun. Ainsi, parmi les contrats signés avec l'aide des Cap emploi, la part des contrats aidés (CIE et CAE) représente 28 %, soit une progression de 10 % par rapport à 2012.

capemploi

CAP EMPLOI, PARTENAIRE-SERVICES DE L'AGEFIPH, INFORME ET ACCOMPAGNE LES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LEUR PARCOURS D'INSERTION PROFESSIONNELLE.

• **les aides à l'emploi de l'Agefiph.** Complémentaire aux aides de droit commun, l'aide à l'insertion professionnelle (AIP) a été versée à 5 627 employeurs ayant recruté en contrat durable des personnes handicapées éloignées de l'emploi.

En 2013, 16 000 personnes handicapés ont perçu l'enveloppe personnalisée d'aide ponctuelle à l'emploi (Epape), destinée à lever les obstacles financiers à l'insertion professionnelle (transport, repas, matériel, habillement…).

L'aide Agefiph aux emplois d'avenir dans le secteur marchand, complémentaire à l'aide de l'État, a bénéficié à 250 employeurs, dont plus des deux tiers de moins de 50 salariés.

LES INSERTIONS ACCOMPAGNÉES PAR CAP EMPLOI

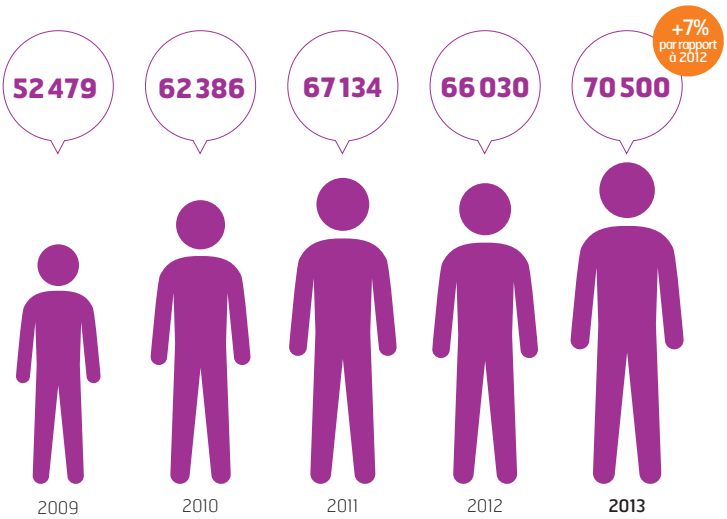

RÉPARTITION DES PLACEMENTS CAP EMPLOI EN 2013

- **86 %** dans le tertiaire
- **47 %** dans des établissements < 20 salariés
- **49 %** de femmes
- **23 %** de 50 ans et plus

DURÉE DES PLACEMENTS CAP EMPLOI EN 2013 (ÉVOLUTION/2012)

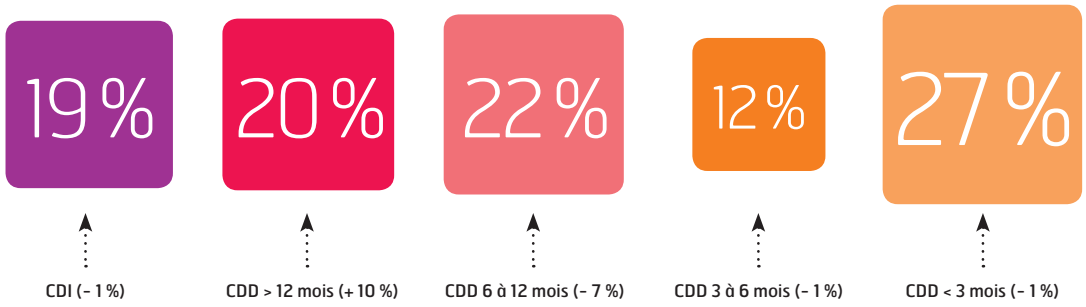

NOMBRE DE CRÉATIONS D'ACTIVITÉ SOUTENUES PAR L'AGEFIPH AU TITRE DE L'AIDE À LA CRÉATION

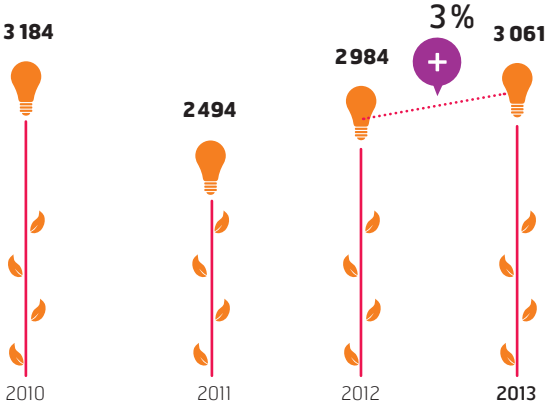

LES AIDES EN FAVEUR DE L'INSERTION EN 2013

16 000 + PERSONNES HANDICAPÉES
ont bénéficié de l'enveloppe personnalisée d'aide ponctuelle à l'emploi (Epape) pour un montant moyen proche de 300 Ð.

5 627 EMPLOYEURS
ont bénéficié de l'aide à l'insertion professionnelle (AIP).

250 EMPLOYEURS
ont bénéficié de l'aide aux emplois d'avenir dans le secteur marchand.

Maintien dans L'EMPLOI

sameth

SAMETH, PARTENAIRE-SERVICES DE L'AGEFIPH, ACCOMPAGNE LES ENTREPRISES POUR MAINTENIR DANS L'EMPLOI LES SALARIÉS DEVENUS HANDICAPÉS OU DONT LE HANDICAP S'AGGRAVE.

En 2013, plus de 17 000 salariés handicapés ont été maintenus dans l'emploi avec l'appui d'un Sameth, à la suite de la survenance ou de l'aggravation d'un handicap, un chiffre stable par rapport à 2012 dans un contexte économique dégradé.

Au service du maintien dans l'emploi, l'Agefiph s'appuie prioritairement sur :

• **97 Sameth.** Ils accompagnent les employeurs et les salariés handicapés pour trouver des solutions permettant le maintien dans l'emploi. Les Sameth sont mobilisés principalement par les médecins du travail (42 % des signalements), par les employeurs (25 %) et, dans une moindre proportion, par les salariés eux-mêmes (12 %) ;

• **les aides destinées à faciliter le maintien dans l'emploi** et, notamment, deux nouvelles aides proposées depuis 2013. L'aide au maintien dans l'emploi en fin de carrière, qui a pour objectif de maintenir le salaire d'un salarié handicapé âgé de plus de 52 ans pour lequel le médecin du travail préconise une réduction du temps de travail. Et également l'aide au contrat de génération, complémentaire du dispositif de l'État ;

• **la reconnaissance de la lourdeur du handicap (RLH) et l'aide à l'emploi des travailleurs handicapés (AETH).** En 2013, l'Agefiph a reçu 3 533 dossiers de demande de reconnaissance de la lourdeur du handicap (RLH). La RLH, si elle est accordée, permet aux entreprises (pour leurs salariés) ou aux travailleurs non salariés (pour eux-mêmes) de bénéficier d'une aide pendant trois ans pour compenser les charges pérennes induites par le handicap après aménagement optimal du poste de travail. Cette aide prend la forme d'une modulation de la contribution ou du versement de l'aide à l'emploi des travailleurs handicapés (AETH).

EFFET LEVIER AGEFIPH

Dans le cadre d'une campagne de communication destinée en priorité à informer et à mobiliser les professionnels impliqués dans le processus de maintien dans l'emploi, les délégations régionales Agefiph ont rencontré plus de 4 500 professionnels : services de santé au travail, cellule de prévention de la désinsertion professionnelle des Carsat, équipes pluridisciplinaires de la Mutualité sociale agricole (MSA) et du Régime social des indépendants (RSI). Une mobilisation qui a contribué à la progression de 20 % par rapport à 2012 du nombre de nouvelles situations signalées aux Sameth.

INTERVENTION SAMETH

+0,4% par rapport à 2012

17 167
NOMBRE DE MAINTIENS ACCOMPAGNÉS PAR SAMETH

89 %
TAUX DE MAINTIEN*

* Nombre de maintiens réussis dans toutes les situations menées à leur terme, donc hors déménagement, décès...

PROFIL DES PERSONNES MAINTENUES AVEC L'AIDE DES SAMETH

- **59 %** d'employés
- **54 %** d'hommes
- **46 %** de femmes
- **63 %** de niveau infra-bac
- **41 %** de 50 ans et plus

FAIT GÉNÉRATEUR DE LA DÉMARCHE DE MAINTIEN

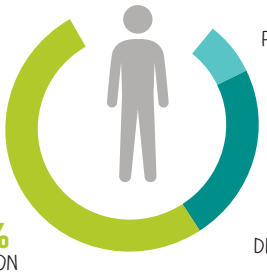

- **7 %** EN RAISON D'UNE MALADIE PROFESSIONNELLE
- **23 %** EN RAISON DE L'AGGRAVATION DU HANDICAP
- **51 %** EN RAISON DE LA MALADIE

9 295
DOSSIERS AETH* ACTIFS

3 533
NOUVELLES DEMANDES DE RLH**

dont **1/3** premières demandes

et **2/3** demandes de renouvellement

* AETH : aide à l'emploi des travailleurs handicapés

** RLH : reconnaissance de la lourdeur du handicap

COMPENSATION du HANDICAP

En 2013, les résultats obtenus en matière d'insertion et de maintien dans l'emploi ont nécessité une mobilisation accrue des aides et prestations visant à compenser le handicap en amont de l'accès à l'emploi et dans l'emploi. L'adaptation des situations de travail a concerné 8 000 salariés, soit 20 % de plus qu'en 2012. Sur la même période, près de 23 000 personnes ont bénéficié d'une prestation ponctuelle spécifique (PPS), soit une progression de 26 %.

Au service du maintien dans l'emploi, l'Agefiph s'appuie prioritairement sur :

• **les aides à l'adaptation des situations de travail.** Elles permettent l'intervention de spécialistes dont l'expertise vise à mettre en évidence les éléments contraignants et/ou inadaptés du poste de travail pour la personne handicapée. Dans le cas où l'étude préalable conclut qu'un aménagement est nécessaire, la phase de diagnostic est éventuellement suivie de la mobilisation d'aides à l'adaptation des situations de travail qui permettent de prendre en charge tout ou partie des coûts supportés par l'entreprise ;

• **les prestations ponctuelles spécifiques (PPS).** Mobilisées à la demande des conseillers Sameth et Cap emploi principalement, elles consistent en l'intervention de spécialistes des handicaps auditif, visuel, moteur, mental et psychique ;

• **la prestation handicap projet.** Mise en œuvre sur tout le territoire en 2013, elle permet de valider la faisabilité d'un projet professionnel et/ou d'une entrée en formation en évaluant son adéquation avec les capacités physiques, sensorielles ou cognitives de la personne handicapée ;

• **les aides techniques.** Il s'agit du financement de matériels destinés à compenser le handicap dans l'emploi. La majeure partie des aides concerne les prothèses auditives.

PPS : PRESTATION PONCTUELLE SPÉCIFIQUE

22 768 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES D'UNE PPS, DONT :

+26% par rapport à 2012

- Déficience visuelle ····· 7 %
- Déficience motrice ····· 11 %
- Handicap mental ····· 16 %
- Déficience auditive ····· 19 %
- Handicap psychique ····· 46 %

13 600 PPS ONT ÉTÉ MOBILISÉES EN 2013 PAR LES CAP EMPLOI

+13% par rapport à 2012

AUTRES AIDES ET PRESTATIONS AGEFIPH MOBILISÉES EN 2013

1 175
ÉTUDES PRÉALABLES À L'ADAPTATION ET À L'AMÉNAGEMENT DES SITUATIONS DE TRAVAIL (EPAAST)

7 116
PRESTATIONS HANDICAP PROJET

6 393
AIDES TECHNIQUES DONT 96 % POUR L'ÉQUIPEMENT DE PROTHÈSES AUDITIVES

1 014
AIDES À LA MOBILITÉ

7 964
AIDES À L'ADAPTATION DES SITUATIONS DE TRAVAIL

L'OFFRE D'INTERVENTIONS

L'Agefiph propose une offre d'interventions complémentaire aux aides de droit commun, composée de services, de prestations et d'aides destinés aux personnes handicapées et aux entreprises.

Services

Recrutement, préparation et accès à l'emploi : Cap emploi
Présents dans tous les départements, 102 Cap emploi apportent un service de proximité aux personnes handicapées et aux employeurs pour toutes les questions liées au recrutement et au parcours vers l'emploi.

Maintien dans l'emploi : Sameth
Sur tout le territoire national, 97 Sameth, sélectionnés par l'Agefiph, interviennent auprès des employeurs et des salariés pour trouver une solution sur mesure de maintien dans l'entreprise quand apparaît une inadéquation entre le handicap du salarié et son poste de travail.

Mobilisation des entreprises : Alther
96 Alther, sélectionnés par l'Agefiph, ont pour mission de mobiliser les entreprises sur les modes de réponse à leur obligation d'emploi et de les amener à réaliser des actions positives (recrutement, maintien dans l'emploi, etc.).

Conseil aux grandes entreprises : Agefiph
La direction des grands comptes et les délégations régionales de l'Agefiph conseillent les grandes entreprises (plus de 250 salariés) pour la définition et la mise en œuvre de politiques d'emploi en faveur des personnes handicapées.

Prestations

Prestations délivrées par l'Agefiph
Candidathèque, offres d'emploi sur agefiph.fr ; actions de préparation aux entretiens d'embauche par des recruteurs (Job Studio®) ; découverte de métiers et d'entreprises in situ (Un jour, un métier en action®) ; questions-réponses avec des recruteurs sur Internet (Handichat).

Prestations prescrites
Il s'agit de conseils proposés par des experts sélectionnés par l'Agefiph, spécialistes des différentes situations de handicap (moteur, visuel, auditif, intellectuel et psychique), mais aussi de la formation, de l'orientation, des aménagements de poste ou de la création d'entreprise. Ces prestations sont prescrites par les Cap emploi, les Sameth et également par les missions locales et Pôle emploi.

Aides

Les aides sont de nature financière
Certaines aides sont nécessairement prescrites, d'autres peuvent être sollicitées directement par les personnes handicapées et les entreprises. Les aides de l'Agefiph sont complémentaires des aides de droit commun (celles qui existent pour tous les salariés et demandeurs d'emploi, qu'ils soient handicapés ou pas).

INITIATIVES

L'Agefiph a lancé en 2013 de nombreuses initiatives pour favoriser l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Appel à projets innovants

Constatant que, malgré les avancées importantes depuis la loi de 1987, les parcours d'emploi des personnes handicapées restent marqués par les difficultés et les ruptures, l'Agefiph a décidé d'apporter son soutien à des actions expérimentales en lien avec ses priorités. À la fin de l'année 2013, l'Agefiph a lancé un premier appel à projets visant à réduire les freins rencontrés dans leur parcours professionnel par les personnes ayant un handicap mental, psychique, une maladie évolutive ou chronique.

Parmi les projets retenus en 2013 figurent :

- des prestations d'évaluation de personnes souffrant de troubles cognitifs et/ou comportementaux, en Franche-Comté ;
- des prestations d'appui à la compensation des troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dyscalculie, dysorthographie…), en Midi-Pyrénées.

Inovaccess

La phase opérationnelle de ce projet expérimental, mené à Grenoble, visant à faciliter l'insertion professionnelle grâce à la mise en accessibilité des entreprises, s'est terminée en 2013. Elle a notamment permis à 48 entreprises de bénéficier d'un diagnostic destiné à rendre accessibles leurs locaux. Pour conclure et ouvrir des perspectives à cette action, un colloque s'est tenu à Grenoble en octobre, en présence de 400 acteurs publics et privés. Un livre, *Imagine une ville toute accessible,* a été publié à cette occasion.

Campagnes de communication

En 2013, la communication de l'Agefiph a porté sur :

- **la sensibilisation du grand public** et la mobilisation des personnes handicapées et des entreprises, avec la diffusion à la télévision d'un film publicitaire mettant en scène Grégory Cuilleron et montrant que « dans tous les secteurs professionnels, les personnes handicapées réussissent… et c'est normal » ;
- **le maintien dans l'emploi,** grâce à une campagne de communication qui a notamment permis à l'Agefiph de promouvoir son offre d'interventions lors de plus de 3 000 rencontres sur le terrain avec plus de 2 500 professionnels des services de santé au travail, des structures de terrain de l'Assurance maladie, des équipes pluridisciplinaires de la Mutualité sociale agricole et du Régime social des indépendants ;
- **l'alternance**, avec un plan de communication spécifique destiné à accompagner le déploiement du plan de développement de l'alternance. Outre l'information sur le renforcement des aides à l'alternance, l'Agefiph a mis à disposition des professionnels promoteurs de l'alternance des outils destinés à convaincre les entreprises et les personnes handicapées de faire le choix de l'alternance.

GOUVERNANCE ET ORGANISATION

L'Agefiph est administrée par des représentants des partenaires sociaux et des associations représentatives des personnes handicapées. Ensemble, ils définissent la stratégie et les axes d'interventions de l'Agefiph.

Le Conseil d'administration définit la stratégie et la politique générale mise en œuvre par l'association sous la direction du directeur général. Il définit et évalue sa politique en s'appuyant sur les travaux préparatoires des commissions. Un bureau, constitué de huit membres, suit la mise en œuvre de la politique générale.

La Commission politique d'intervention a notamment défini des orientations de l'offre d'interventions à l'occasion du renouvellement des marchés Alther et des prestations ponctuelles spécifiques, ainsi que dans le cadre des évolutions législatives (loi sur la sécurisation de l'emploi et la formation professionnelle).

La Commission financière s'est réunie préalablement à toutes les réunions d'instances statutaires devant traiter de sujets d'ordre financier. Elle s'est prononcée sur tous les projets susceptibles de faire progresser les outils d'analyse financière et de gestion. Durant l'année, la commission a suivi attentivement le contexte macroéconomique, les prévisions de collecte et d'engagements, les placements de trésorerie, les résultats des reportings budgétaires et l'exécution des budgets.

La Commission communication a proposé et suivi l'ensemble des actions de communication de l'Agefiph en 2013 et notamment la poursuite de la campagne de communication grand public. Elle a choisi les agences de communication pour les trois prochaines années.

La Commission études et évaluations a suivi les études et les évaluations des aides, prestations et services proposés par l'Agefiph. Elle a initié un travail de veille sur des thématiques telles que les maladies chroniques, les trajectoires professionnelles…

La Commission d'étude des conventions nationales a examiné les demandes de partenariat entre l'Agefiph et les grandes entreprises à établissements multiples, les associations, les organismes nationaux et les organisations syndicales.

La Commission innovations/expérimentations a défini les thématiques retenues pour 2013 et arrêté les modalités de l'appel à projets.

Le Comité d'audit mis en place en 2013 est composé du trésorier, du trésorier adjoint, du secrétaire et du contrôleur général économique et financier. La présidence est assurée par une personnalité extérieure au conseil d'administration. Ses compétences sont l'information financière, le contrôle légal des comptes, l'audit interne et la gestion des risques.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de l'Agefiph est composé de représentants des partenaires sociaux et des personnes handicapées, ainsi que de personnalités qualifiées. Ils définissent la stratégie et la politique d'intervention de façon collégiale. Organisations représentées au Conseil d'Administration (mandature 2012-2015) :

- collège employeurs : CGPME, FNSEA, MEDEF ;
- collège salariés : CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO ;
- collège des associations : APF, CFPSAA, FNATH, UNAPEI, UNISDA ;
- personnalités qualifiées : cinq membres, dont trois sont désignés respectivement par chacun des collèges, employeurs, salariés et associations et deux par l'État.

Organigramme de l'Agefiph

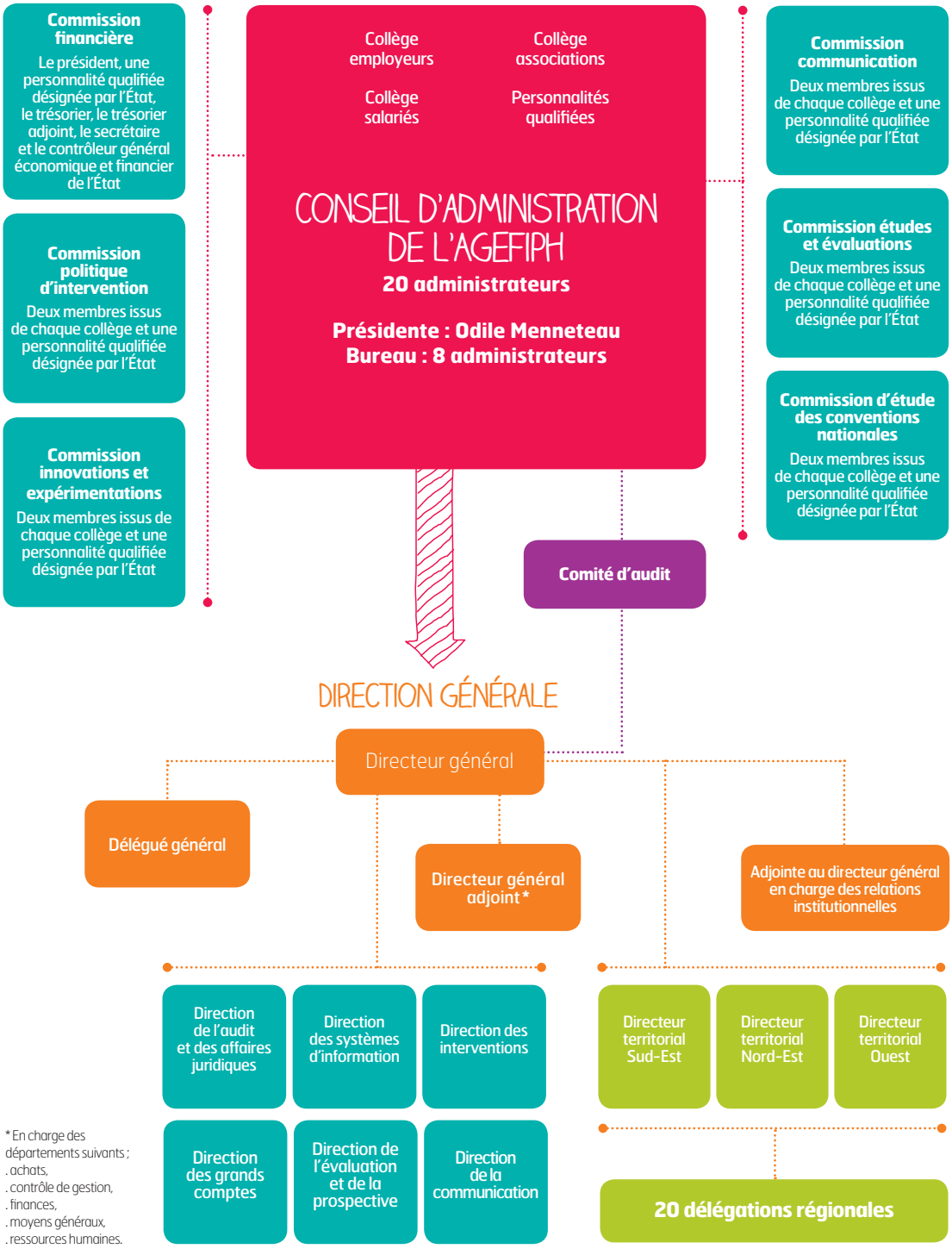

RÉSULTATS

Financements par domaine d'intervention

Engagements nets en millions d'euros

Domaines	Chapitres	Réalisé 2013
Mobilisation du monde économique	Information-sensibilisation du monde économique	3,9
	Service Alther	8,9
	Aide à la mise en place d'une politique d'emploi	4,4
	Total	**17,2**
Formation	Alternance	37,4
	Préqualifiant et qualifiant	60,7
	Mobilisation et élaboration du projet professionnel	32,2
	Rémunérations et défraiements	27,0
	Total	**157,3**
Compensation du handicap	Aide à la mobilité	3,0
	Adaptation des situations de travail	29,3
	Aide au tutorat	0,1
	Rapprochement milieu protégé/milieu ordinaire	0,0
	Prestations ponctuelles spécifiques	19,3
	Aides humaines	0,1
	Aides techniques	9,3
	Total	**61,1**
Insertion dans l'emploi	Dispositifs d'insertion	60,1
	Aides à l'insertion	23,3
	Création d'activité	23,7
	Total	**107,2**
Maintien dans l'emploi	Aide au maintien	7,3
	Dispositifs de maintien	26,3
	AETH	58,9
	Total	**92,5**
Innovations		1,1
Supports aux interventions (animation de réseaux, communication, études/évaluations)		6,8
S/TOTAL interventions		**443,2**
FONCTIONNEMENT INTERNE		46,2
TOTAL		**489,4**

Interventions auprès des personnes handicapées

Nombre d'interventions par domaine

Domaine	Chapitre	Réalisé 2013	Évolution 2012-2013
Insertion dans l'emploi	Placements aidés par l'Agefiph (hors alternance) dont placements durables (CDI ou CDD de 12 mois et plus)	67 634 *41 %*	
	Création d'activité	3 061	
	Enveloppe personnalisée d'aide ponctuelle à l'emploi (Epape)	16 188	
	Reclassement des sortants de CRP	-	
	Total	**86 883**	**13 %**
Maintien dans l'emploi	Maintiens aidés par l'Agefiph	17 181	
	Vie au travail	-	
	Aide à l'emploi des travailleurs handicapés (AETH)	9 295	
	Total	**26 476**	**- 2 %**
Préparation à l'emploi et formation de la personne handicapée	Contrats d'apprentissage	2 418	
	Contrats de professionnalisation	2 338	
	Mobilisation, remise à niveau	28 302	
	Formation préqualifiante, qualifiante ou professionnalisante	13 370	
	Formation certifiante et diplômante	8 163	
	Bilan et orientation professionnelle	702	
	Appui projet	232	
	Prestation spécifique d'orientation professionnelle	4 422	
	Accompagnement à la mobilisation vers l'emploi	-	
	Aide au permis de conduire	1	
	Formation dans l'emploi	1 518	
	Total	**61 466**	**- 1 %**
Compensation du handicap	Aides humaines, aides techniques, aides à la mobilité	7 462	
	Prestations ponctuelles spécifiques	22 768	
	Accessibilité des situations de travail	7 964	
	Prestation handicap projet	7 116	
	Rapprochement milieu ordinaire /milieu protégé	-	
	Total	**45 310**	**38 %**
TOTAL DES INTERVENTIONS		**220 135**	**11 %**

Interventions auprès des entreprises

Nombre d'interventions par domaine

Domaine	Réalisé 2013	Évolution 2012-2013
Sous-total Insertion et maintien dans l'emploi	94 110	4 %
Formation du salarié handicapé	7 573	36 %
Compensation du handicap	7 964	8 %
Mobilisation du monde économique	3 365	4 %
TOTAL	**113 012**	**6 %**

> RETROUVEZ PLUS DE CHIFFRES DE L'ACTIVITÉ NATIONALE ET RÉGIONALE DE L'AGEFIPH SUR HTTP://CHIFFRES-RESULTATS.AGEFIPH.FR

LE KIOSQUE AGEFIPH

Nouvelles publications

Les « Cahiers de l'Agefiph »

Publications pratiques destinées aux PME et visant à les informer sur les principaux sujets de l'emploi et du handicap. Trois nouveaux numéros sont parus en 2013.

La campagne Maintien dans l'emploi, le mémento

Document « mode d'emploi » à destination des professionnels : médecins, infirmier(ère)s, assistant(e)s sociaux..., produit dans le cadre de la campagne de communication sur le maintien dans l'emploi.

Le webzine mensuel

« Actifs », le webzine de l'Agefiph. Accessible sur le site Internet de l'Agefiph, il présente le parcours d'une personne handicapée. Six nouveaux numéros ont été mis en ligne en 2013.

Les guides pratiques

Guides à l'usage des élus publiés en partenariat avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) pour répondre aux personnes handicapées sur les questions d'emploi. Troisième édition du guide des opérateurs Agefiph, un annuaire exhaustif de tous les partenaires-services et prestataires de l'Agefiph.

DR13 //
DÉLÉGATION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-CORSE
N° 26 Rousset Parc Club
118, avenue Francis Perrin
13106 Rousset Cedex

DR21 //
DÉLÉGATION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
Immeuble Osiris
7, boulevard Winston-Churchill
BP 66615
21066 Dijon Cedex

DR31 //
DÉLÉGATION MIDI-PYRÉNÉES
Immeuble la Passerelle Saint-Aubin
17, boulevard de la Gare
BP 95827
31505 Toulouse Cedex 5

DR33 //
DÉLÉGATION AQUITAINE
Millénium 2
ZAC Cœur de Bastide
13, rue Jean-Paul-Alaux
33072 Bordeaux Cedex

DR34 //
DÉLÉGATION LANGUEDOC-ROUSSILLON
Immeuble Antalya, 1er étage
ZAC d'Antigone
119, avenue Jacques-Cartier
CS 19008
34967 Montpellier Cedex 2

DR35 //
DÉLÉGATION BRETAGNE
4, avenue Charles-Tillon
35000 Rennes

DR38 //
DÉLÉGATION RHÔNE-ALPES
ZAC de Saint-Hubert
33, rue Saint-Théobald
38080 L'Isle-d'Abeau

DR44 //
DÉLÉGATION PAYS DE LA LOIRE
34, quai Magellan
BP 23211
44032 Nantes Cedex 01

DR45 //
DÉLÉGATION CENTRE
ABC 2
35, avenue de Paris
45058 Orléans Cedex 1

DR51 //
DÉLÉGATION CHAMPAGNE-ARDENNE
Immeuble Reims 2000, 4e étage
95, boulevard du Général-Leclerc
51100 Reims

DR54 //
DÉLÉGATION LORRAINE-ALSACE
Immeuble Joffre Saint-Thiébaut
13-15, boulevard Joffre
CS 30660
54063 Nancy Cedex

DR59 //
DÉLÉGATION NORD-PAS-DE-CALAIS
27 bis, rue du Vieux-Faubourg
59040 Lille Cedex

DR63 //
DÉLÉGATION AUVERGNE
Immeuble Gergovia, 6e étage
65, bd François-Mitterrand
63010 Clermont-Ferrand Cedex 1

DR75 //
DÉLÉGATION ÎLE-DE-FRANCE
Immeuble Le Baudran
21/37 rue de Stalingrad -
24/28 Villa Baudran
94110 Arcueil

DR76 //
DÉLÉGATION NORMANDIE
Immeuble les Galées du Roi
30, rue Henri-Gadeau-de-Kerville Saint-Sever
76107 Rouen Cedex 1

DR80 //
DÉLÉGATION PICARDIE
Le Jardin des Capets
3, rue Vincent-Auriol
CS 64801
80048 Amiens Cedex 1

DR86 //
DÉLÉGATION POITOU-CHARENTES
Capitole V
14, boulevard Chasseigne
86035 Poitiers Cedex

DR87 //
DÉLÉGATION LIMOUSIN
Immeuble Xenium 2
20, avenue d'Ariane
Parc d'Ester Technopole
BP 36850
87068 Limoges Cedex

DR972 //
DÉLÉGATION ANTILLES-GUYANE
Centre Delgrès, Hauts de Dillon,
Escalier E
97200 Fort-de-France

DR974 //
DÉLÉGATION LA RÉUNION-MAYOTTE
Centre d'affaires Cadjee
62, boulevard du Chaudron
Bâtiment C, 2e étage
97495 Sainte-Clotilde Cedex

SIÈGE : 192, AVENUE ARISTIDE-BRIAND
92226 BAGNEUX CEDEX

N°Vert 0 800 11 10 09
DE 9H00 A 18H00 - APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

© AGEFIPH 2014 - Agence : Angie

plus d'infos sur agefiph.fr